

**Extrait du compte-rendu de la séance du jeudi 18 février 2021
de la commune de RIVES-DU-COUESNON**

1-REHABILITATION ET EXTENSION DU PRESBYTERE DE ST-GEORGES-DE-CHESNE : PRESENTATION DE LA METHODE DE RECRUTEMENT DE L'EXPLOITANT.

La méthodologie employée pour recruter un futur exploitant du gîte du presbytère de Saint-Georges-de-Chesné est présentée aux membres du conseil municipal. Le cahier des charges est actuellement en cours de réalisation.

Une animation avec un temps participatif est envisagée. L'idée est de réunir des responsables d'associations, des professionnels, des commerçants-artisans, des personnes issues d'univers différents et motivées par ce projet pour y apporter leur vision. Ils donneront une impulsion à ce projet en diffusant le plus largement possible l'appel à candidatures grâce à leur réseau.

Pour susciter un maximum d'intérêt autour de ce projet, une vidéo va être réalisée sous forme de campagne publicitaire.

2-EXONERATION DES LOYERS DES COMMERCES.

En vue de poursuivre le soutien de la commune aux commerçants qui ne peuvent ouvrir ou que partiellement en raison de la crise sanitaire COVID 19, le conseil municipal décide d'exonérer les loyers de mars et avril de la manière suivante après examen de chaque situation :

- 25% pour le restaurant l'Auberge du Couesnon sur Vendel
- 50% pour le bar-tabac-épicerie de St Georges de Chesné
- 75% pour le bar-tabac-épicerie-restaurant de Saint-Jean-sur-Couesnon
- 75% pour le bar-tabac-épicerie-restaurant « Le Relais du Couesnon » à Saint-Marc-sur-Couesnon

3--REGULARISATION DES TARIFS ASSAINISSEMENT POUR VENDEL

Monsieur le Maire explique qu'un problème a été détecté sur la facturation assainissement de Vendel :

- la part syndicale est réclamée 2 fois car le prix au m3 comprend déjà cette part. (1.90€/m3 en trop)
- la part abonnement STGS et la part abonnement SIVU est doublement réclamée (20€).

Une régularisation est votée. La part fixe est ramenée à 47.55€ pour 2020 et 47.59€ pour 2021. La part variable (au m3) est ramenée à 1.08€ pour 2020 et à 0.93€ pour 2021.

Chaque abonné va recevoir un courrier expliquant ces modifications et un avoir sur la facturation de 2021.